

165. Certains immigrants et les membres de leurs familles ont besoin de services supplémentaires pour s'adapter à la vie canadienne et pour participer pleinement au travail et à la vie communautaire. Des fonds suffisants sont absolument nécessaires au succès de l'établissement des immigrants et des organismes de services. Même si c'est le gouvernement fédéral qui attire les immigrants au pays, les provinces, qui profitent également des talents et des compétences des nouveaux arrivants, partagent avec le fédéral la juridiction sur l'immigration. De nombreux témoins qui travaillent pour les organismes de services aux immigrants ont plaidé pour que le gouvernement fédéral verse des fonds pour accueillir les immigrants, les aider à s'établir, et venir en aide aux programmes et organismes de services sociaux. En effet, le YWCA de la région métropolitaine de Toronto a dit: «(Des fonds s'imposent) particulièrement pour aider à coordonner les activités des instituteurs, des infirmières des services sanitaires, des centres de main-d'œuvre et de tous les autres groupes qui viennent en aide aux immigrants, mais travaillent indépendamment les uns des autres et ignorent les services dont leurs clients ont besoin et ceux qui sont à la disposition» (0114). Le Comité conseille au gouvernement fédéral de réexaminer son programme de soutien aux organismes bénévoles et de lui donner plus d'ampleur.

166. Le comité identifie trois domaines où les services aux immigrants devraient retenir tout spécialement l'attention.

—Comme l'a fait observer la Commission scolaire de Toronto qui est la Commission scolaire où il y a le nombre le plus imposant d'enfants immigrants: 40% de tous les immigrants sont des enfants et beaucoup d'entre eux ont été éduqués dans des cultures et des langues différentes de celles que l'on retrouve au Canada. Il existe déjà des programmes de langue à frais partagés pour les adultes. Compte tenu des besoins spéciaux d'un grand nombre d'enfants immigrants, le Comité soutient le principe selon lequel le fédéral doit contribuer à partager les coûts supplémentaires qu'entraîne l'éducation des enfants immigrants qui ont besoin d'une formation spéciale en anglais ou en français, ou d'autres programmes de rattrapage, à condition qu'il soit bien clair que ces fonds sont affectés aux systèmes scolaires.

—Une attention particulière a été également accordée à la condition des immigrantes, et surtout à celle des épouses et des mères. Lorsqu'elles ne font pas partie de la main-d'œuvre active, elles ont très peu d'occasion d'apprendre la langue et d'établir des contacts personnels; ce sont là des avantages dont jouissent leurs époux et leurs enfants, qu'ils soient d'âge scolaire ou qu'ils soient travailleurs. Isolées par ces différences linguistiques, beaucoup de ces femmes demeurent au foyer et peuvent se détacher totalement de la collectivité et même de leur propre famille. On a souligné que la formation linguistique était le besoin fondamental le plus important de ces femmes. Le Comité sait que des fonds fédéraux sont mis à la disposition des provinces afin de financer les cours qui sont organisés par l'entremise de la division de l'éducation aux adultes dans les écoles. Les membres du Comité ont toutefois l'impression que les autorités responsables n'avaient pas accordé assez d'attention à ce programme et ils recommandent que l'on procède à une révision.

—L'un des problèmes précis dont a été saisi le Comité est la difficulté avec laquelle les immigrants provenant de diverses cultures s'adaptent au système juridique canadien. Le professeur Frederick Zemans du Osgoode Hall qui est également directeur des services juridiques de la collectivité de Parkdale a soutenu que les immigrants ont besoin d'une aide spéciale relativement aux droits du consommateur et aux droits du locataire; il faudrait également informer les femmes des droits que leur reconnaît la loi en cas de bris de mariage. Le Comité est d'accord avec un avocat de Toronto qui a suggéré que l'on forme des experts parajuridiques dans les collectivités d'immigrants parce que les «experts en immigration» qui travaillent aujourd'hui dans ces secteurs sont très souvent des agents de voyages n'ayant aucune formation spécialisée qui donnent de mauvais conseils, exigent des honoraires excessifs et s'occupent de cas désespérés. (10:5-6). Le Comité s'inquiète de ces pratiques et propose que le gouvernement fédéral consulte les provinces en vue de présenter un règlement dans ce domaine. Le Comité croit de plus en la nécessité d'un programme concerté pour organiser des services d'information, de consultation et de présentation à l'employeur, dans les principales communautés d'immigrants.

167. Les droits humains des immigrants sont un problème connexe. De nombreux mémoires reçus par le Comité laissent entendre que pour que la réputation du Canada au chapitre de l'adaptation multiculturelle réussisse soit maintenue, il faut considérer de plus près l'élaboration de programmes axés sur la compréhension entre les cultures et entre les races. Le gouvernement de Terre-Neuve (30:81) et le docteur André Raynauld, Président du Conseil économique du Canada (15:11) par exemple, croient qu'il est maintenant nécessaire d'évaluer la nature et l'étendue des tensions entre les groupes et d'examiner les répercussions probables de l'immigration future sur les relations communautaires. Le Comité en convient. Si une évaluation démontrait le besoin d'intensifier considérablement les programmes nationaux, communautaires et scolaires pour promouvoir l'harmonie inter-culturelle, le Comité croit que le gouvernement fédéral devrait étudier avec les provinces des façons de susciter et de mettre en œuvre de tels programmes.

168. Le Comité considère également qu'une commission fédérale des droits de l'homme, dotée de programmes de conciliation et d'éducation et d'une loi ferme, aiderait à assurer un traitement juste et équitable aux minorités raciales et ethniques. Les droits de l'homme, ainsi que l'éducation multiculturelle, sont nécessaires pour que l'harmonie et la compréhension règnent entre les groupes.

Restructuration du ministère

169. Le Comité a reçu diverses propositions visant à détacher l'immigration de la main-d'œuvre, pour la greffer à d'autres fonctions connexes du gouvernement. L'Association canadienne des travailleurs sociaux, notamment, a proposé ce qui suit:

«Il conviendrait qu'un ministère de l'immigration soit créé... ce ministère pourrait mettre l'accent sur les aspects culturels et sociaux de l'immigration, tels les services d'établissement, les programmes ayant trait au multiculturalisme et à la citoyenneté» (0208).

Selon d'autres, il faut maintenir les liens actuels entre l'immigration et la main-d'œuvre.